



Remboursement facture voiture

Par **chry**, le **30/06/2016** à **12:36**

Bonjour,rnrnNous possédons une voiture xxxxxx xxxxxx de 2011 acheté en 2012.rnEn novembre 2015 nous avons du changer le filtre à particule dû à une surchauffe, ce qui est terriblement cher 2200 euros de facture garage.rnA l'époque nous avons trouvé curieux qu'une voiture si récente (4 ans) ait ce souci mais le garage nous a dit que cela pouvait arriver. faute "à pas de chance".rnAujourd'hui, nous avons reçu un courrier officiel de chez xxxxxx qui rappelle notre voiture pour faire une mise à jour de programmation suite à un défaut du filtre à particule qui peut surchauffer : exactement ce que l'on a eu l'année dernière.rnpensez vous que l'on puisse demander le remboursement de notre facture à xxxxxx ? et sur quel texte de loi ?rnMerci pour votre réponse rnCordialemntrnchrys

Par **Lag0**, le **30/06/2016** à **13:12**

Bonjour,rnEffectivement, vous pouvez faire valoir le vice caché sans trop de problème puisque le constructeur lui-même reconnaît l'existence de ce vice caché...